

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Udaf Doubs

UNIS POUR LES FAMILLES



ÉDITO

de la Présidente



Si une **tendance** au **repli sur soi** et à **l'individualisme** est observée dans notre société, les valeurs d'entraide, de solidarité, continuent fort heureusement à être présentes, souvent même à se développer sous des formes nouvelles. C'est la mission de l'UDAF que d'incarner, que de relayer quotidiennement, à travers l'attention portée aux familles, à toutes les familles, ces énergies positives pour l'ensemble du corps social.

L'année 2024 a été riche en événements marquants : **la Journée des Familles**, qui a rassemblé plus d'un millier de personnes; le lancement de notre **nouveau site internet** plus intuitif et intégré à l'écosystème de l'UNAF; **nos pauses méridiennes** qui ont permis d'aborder des sujets cruciaux comme le financement des associations; **les ateliers participatifs** qui traitent des thèmes variés allant de la création d'une plateforme numérique à la motivation des jeunes pour le bénévolat; **les enquêtes « Zoom Familles »** qui nous rapprochent des réalités du quotidien des entités familiales que nous représentons; **nos rencontres parlementaires** qui visent à inscrire dans le débat politique les enjeux liés à la famille, à défendre les intérêts des familles, le soutien aux familles vulnérables.

2024 a aussi été l'occasion de **construire des collaborations** renforcées avec des **partenaires** nouveaux, des **associations** de notre réseau et au-delà.

L'année 2025, sera encore une année de défis, de projets et de partenariats.

En 2025, nous célébrons avec vous les 80 ans de l'UDAF du Doubs, un moment symbolique, essentiel, dans la vie de notre institution. Nous vous attendons nombreux, à notre Assemblée Générale, afin de souffler ensemble ces 80 bougies, qui sont celles de l'expérience et de l'espérance.

Enfin, je tiens à **saluer** chaleureusement l'ensemble des **salariés**, des **administrateurs**, des **associations**, des **mouvements associés**, des **partenaires** et tous ceux qui contribuent à nos actions au quotidien.

Ensemble, continuons à œuvrer pour la solidarité et le bien-être des familles de notre territoire !

ÉDITO

du Directeur



En 2024, l'UDAF 25 a été représentée, pour la première fois, au niveau national avec l'**élection de sa Présidente au Conseil d'Administration de l'UNAF**. Son engagement s'est également illustré par sa participation au dispositif « vis ma vie », lui offrant une immersion dans le travail des professionnels et leurs défis quotidiens.

L'activité des services a fortement progressé, notamment avec le **rebond des mesures MJAGBF**, résultat d'un travail intensif d'information et de communication.

Le service MJPM a été impacté par l'**externalisation du contrôle des comptes de gestion et la réforme de la formation des mandataires judiciaires**. Ces 2 services ont commencé la préparation de l'évaluation prévue en 2025.

L'UDAF a été sollicitée par les Juges aux Affaires Familiales pour mener des enquêtes sociales. Aussi, elle a contribué à une réflexion concernant le traitement de l'absentéisme scolaire en collaboration avec la Cité éducative de Besançon, l'amenant à proposer une action, non financé à ce jour. De manière générale, **les contraintes budgétaires tendent à fragiliser l'ensemble des services et dispositifs, d'autant plus pour les dispositifs ne relevant pas du cadre légal des ESMS**. Ces évolutions challengent l'organisation, qui doit s'adapter pour maintenir la qualité du service.

En 2025, l'UDAF poursuivra l'amélioration de ses services, en s'appuyant sur l'évaluation des services MJPM et DPF en juin. Elle sécurisera aussi son infrastructure informatique et réfléchira à un projet immobilier pour répondre aux besoins du site Bisontin.

Enfin, elle mènera une expérimentation pour les enquêtes sociales et s'attachera à suivre l'évolution des Stages de Responsabilités Parentales, des Points Conseils Budget et autres dispositifs.

Grâce à la **mise en place du Ségur pour tous**, une revalorisation salariale bénéficie désormais à l'ensemble des salariés. **Je tiens à les remercier pour leur engagement quotidien au service des familles.**

C'est dans la solidarité, le respect de chacun et la bienveillance que, tous ensemble, nous saurons mener les défis et les projets de l'UDAF 25.

L'Udaf du Doubs fête ses 80 ans au service des familles !

Créée par un **décret du 27 novembre 1945** puis confirmée par une loi en 1975, régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Doubs est une **association loi 1901** regroupant les fédérations et associations du département.



Depuis 80 ans, l'UDAF du Doubs est engagée pour **défendre, représenter et accompagner les familles**. Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et ceux qui contribuent à cette belle aventure : bénévoles, salariés, partenaires et, bien sûr, les familles elles-mêmes.



En huit décennies, l'UDAF du Doubs a su évoluer, s'adapter aux enjeux de la société et rester fidèle à sa mission essentielle : **être une voix forte et un soutien inébranlable pour toutes les familles du territoire**.

Merci pour ces 80 années d'engagement et de solidarité ! Que l'avenir continue d'être porteur de beaux projets et d'actions en faveur des familles.

SOMMAIRE

Édito de la Présidente	2
Édito du Directeur	3
80 ans au service des familles	4
Les quatre missions de l'Udaf	6
L'Udaf du Doubs	7
La vie des services	9
La communication	9
Le service Secrétariat - Accueil - Gestion Electronique des documents	10
Les temps forts 2024	13

Actions familiales

Les Point Conseil Budget	16
Le Fonds Solidarité Energie	18
Les Stages de Responsabilité Parentale	19
L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux	22

Protection et accompagnement familial

Le service Délégué aux Prestations Familiales	25
Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	31
L'amélioration continue	37

Institution et vie associative

Le conseil d'administration	39
Les associations adhérentes	41
Les représentations Familiales	45
Les rencontres avec les élus	48
L'Uraf Bourgogne-Franche-Comté	51
L'observatoire de la famille	53

LES QUATRE MISSIONS DE L'UDAF

Donner des avis aux pouvoirs publics

sur la politique familiale à l'échelle nationale et locale.

Gérer les services d'intérêt familial

qui lui sont confiés de plein droit par les pouvoirs publics.

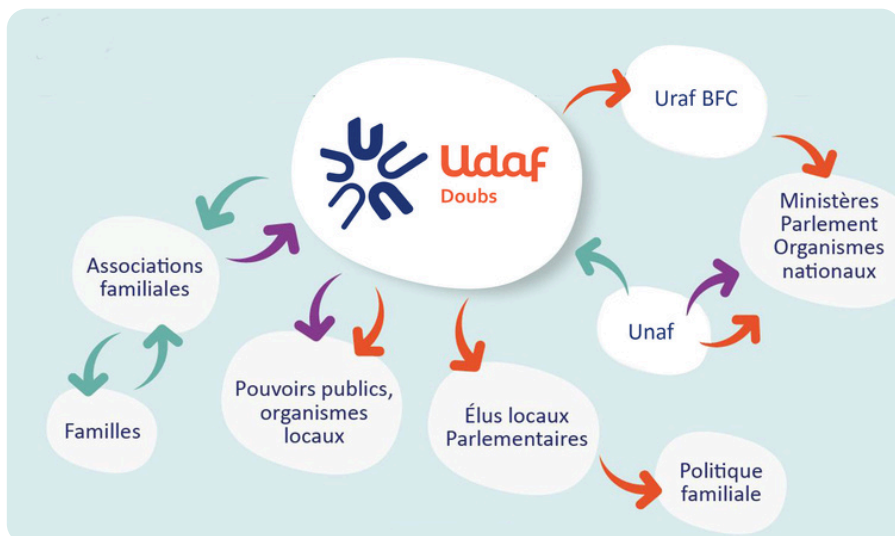
Se constituer partie civile

lorsque les intérêts matériels et moraux des familles sont menacés.

Représenter

physiquement et moralement les familles en siégeant dans les instances collectives.

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme défini par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



L'UDAF DU DOUBS

MONTBÉLIARD

Parc & Home Renaissance
4 rue André Boulloche
25200 Montbéliard
03.81.90.00.22

BESANCON

Maison de la famille
12 rue de la famille
25000 Besançon
03.81.80.21.74
udafdoubs@udaf25.fr



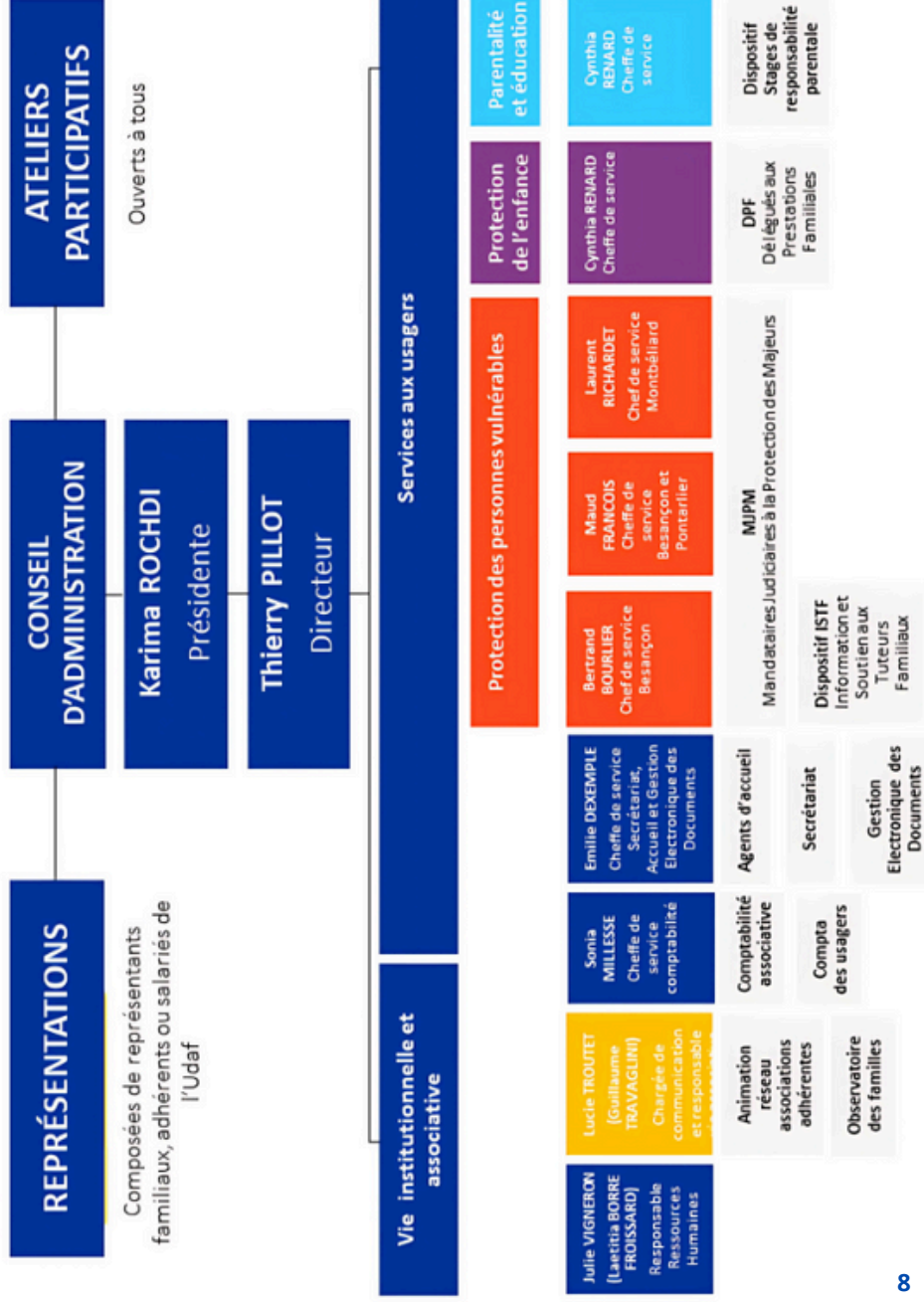
PONTARLIER

107 rue de Besançon
25300 Pontarlier
03.81.46.62.98



L'accueil téléphonique est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 11h45.

Les locaux sont ouverts sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h.



LA VIE DES SERVICES

100 salariés au 31 décembre 2024 :

13 secrétaires sociales (dont 1 apprentie)

6 comptables et gestion paie

3 agents GED (*Gestion Electronique des Données*)

4 agents d'accueil

1 assistante de gestion administrative au pôle Direction

2 accompagnatrices Point Conseil Budget + 1 juriste conseil

2 intervenantes en Stage de responsabilité parentale

94,42 ETP
au 31 décembre

54 Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM)

- Dont 3 intervenantes sur le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Dont 1 intervenante sur le Point Conseil Budget (PCB)
- Dont 2 apprenties
- Dont 3 chargés de missions

9 Déléguées aux Prestations Familiales (DPF)

- Dont 1 intervenante en Stage de responsabilité parentale

9 Cadres

- 1 Directeur Général
- 1 Responsable Ressources Humaines
- 1 Responsable du service comptabilité
- 3 Responsables du service MJPM
- 1 Responsable du service DPF
- 1 Responsable du service SAG (Secrétariat, Accueil, GED)
- 1 Responsable communication et vie associative

En 2024 nous avons fêté **1** départ en retraite.



COMMUNICATION

MÉDIAS :

12 Articles de presse

3 Interview radios



116 Followers

905 Relations



719 Followers



8 723 visites

Le service Secrétariat - Accueil - Gestion électronique des documents (SAG)

Ce service SAG épaula les services opérationnels et institutionnels dans leurs missions. Il rassemble 3 équipes :

- Le secrétariat des services.
- L'accueil des sites.
- La Gestion Electronique des Documents (GED).

Ces équipes sont présentes sur l'ensemble des sites de l'UDAF, à l'exception de l'équipe GED centralisée sur le site de Besançon.

Le secrétariat des services

Les missions : La secrétaire assure le secrétariat social et administratif des services MJPM et DPF. Elle veille au renouvellement des échéances de droit des usagers dans différents domaines (santé, logement, hébergement...).

Elle s'assure du remboursement des soins pour chaque dépense de santé réalisée par les usagers MJPM. Elle réalise un certain nombre de démarches auprès des acteurs de la santé, visant à percevoir le remboursement des sommes avancées.

Elle réceptionne et oriente les appels à destinations des MJPM/DPF et apporte des réponses de premier niveau aux interlocuteurs. Elle enregistre également les jugements confiés par les tribunaux de secteur, dans le logiciel métier. C'est le point de départ de l'exercice des mesures MJPM et DPF. Ces saisies permettent l'élaboration de statistiques pour l'activité des services. Elle réalise également diverses tâches périodiques afin de satisfaire aux exigences légales ou d'accompagnement des usagers.

L'activité en quelques chiffres :

- **Nombre de frais de santé suivi : 9 000 remboursements suivis.**
- **Montant des frais de santé suivis sur l'année 2024 : 782 880 €.**
- **Nombre d'ordonnances saisies : 2085 ordonnances.**
- **Nombre d'échéances de droit renouvelées : 3205.**

L'accueil des sites

Les missions : L'agent d'accueil gère les appels des standards de chaque site (jusqu'à 8 lignes téléphoniques). Il assure également l'accueil physique des personnes se présentant à l'UDAF. Il est en contact avec un public varié (usager, fournisseur, candidat, huissier...). Il doit faire preuve d'une grande adaptabilité et d'une bonne qualité d'écoute, afin de comprendre les demandes de chacun et de les orienter vers le bon interlocuteur. Enfin, il assure des missions ponctuelles et polyvalentes d'appui aux autres services.

L'activité en quelques chiffres :

- **Nombre d'appels traités par les agents d'accueil en 2024 sur Besançon : 102 149.**
- **Répartition des volumétries d'appel en fonction des créneaux horaires : 40 % des appels entre 9h et 10h / 30 % entre 10h et 11h / 20 % entre 11h et 11h45 / 10% entre 6h et 9h** (temps de fermeture du standard).
- **90% des appels sont redirigés** vers le bon interlocuteur en **moins d'une minute** d'échange avec l'appelant.

La Gestion Electronique des Documents

Les missions : L'agent GED a pour mission la numérisation de documents papier ou électronique afin de permettre la dématérialisation des processus métier qui y sont liés. Il est en charge de l'archivage et s'assure du respect du cadre légal qui le régit. Il contribue ainsi à l'amélioration du partage de données entre les différents intervenants et facilite leur archivage. Il répond également aux demandes de numérisation en urgence, contribuant ainsi, au traitement par les MJPM et DPF, des problématiques urgentes rencontrées par les usagers des services. Il procède à des opérations de contrôle sur la conformité de l'archivage papier des documents.

L'activité en quelques chiffres :

- **Nombre de documents numérisés en 2024 : 217 974.**
- **Moyenne de documents traités par jour : 864.**
- Traitement de **83 278 documents numériques** contre **134 696 documents papiers.**

Faits marquants en 2024

- Augmentation des mesures confiées aux services MJPM et DPF.
- Création des indicateurs du service SAG.
- Amélioration du logiciel métier afin de satisfaire aux exigences des métiers du service
- Dans le cadre de l'amélioration continue, réalisation d'une enquête auprès des usagers DPF et MJPM diligentée par l'URAF BFC.
- Mise en place des consultations Ciclade visant à identifier des sommes d'argent dites en « déshérence » transférées par les établissements bancaires à la caisse des dépôts et appartenant aux majeurs sous protection.
- Développement du réseau partenarial avec la signature de 2 avenants à la convention CPAM afin de faciliter la création des comptes AMELI des majeurs protégés et permettant à l'ensemble des professionnels de l'UDAF d'avoir accès à l'espace partenaire CPAM
- Adaptation à la nouvelle réglementation en matière de contrôle des comptes de gestion : envoi des premiers comptes de gestion au tiers vérificateur désigné par les tribunaux.
- Revalorisation salariale : perception de la prime SEGUR pour l'ensemble des équipes administratives.
- Mise en place de tutorats rémunérés pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et valoriser le rôle de tuteur.
- Développement du partenariat entre l'UDAF 25 et les services postaux afin d'optimiser le transfert des documents entre les différents sites.
- Amélioration des conditions de travail : passage d'un ergonome et mise en application de ses recommandations.

Perspectives 2025

- Amélioration continue : Optimiser l'utilisation de modèle de reconnaissance automatique des documents et développer les moyens de numérisation afin de gagner en rapidité de traitement.
- Adaptation aux évolutions législatives : poursuite des travaux d'élaboration de la procédure sur le contrôle des comptes de gestion et d'adaptation du logiciel métier.
- Mise en place d'un secrétariat dédié au Point Conseil Budget (PCB).
- Préparation et participation à l'évaluation de l'UDAF 25 relative au référentiel unique mis en place par la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Mise en œuvre de l'externalisation de l'envoi des courriers sortants.

LES TEMPS FORTS EN 2024

Du 15 au 25 janvier

Les vœux étaient organisés sur les sites de l'Udaf.



Le 26 janvier

Rencontre Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).



Le 23 mai

Le service MJPM a pour la quatrième fois animé un groupe d'expression des personnes accompagnées.

Le 6 juin

L'Assemblée Générale de l'Udaf 25 s'est tenue à l'Habitat Jeunes les Oiseaux. Madame Cynthia RENARD, cheffe de service DPF, est intervenue sur la thématique "L'accompagnement des parents dans l'intérêt de l'enfant".

Cette Assemblée Générale était également l'occasion de remettre la médaille du mérite familial à trois administrateurs pour leur investissement dans la défense des familles : Madame Mylène ROUSSEL, Messieurs Maurice COURTEBRAS et Michel HAON.



Les 22 et 23 juin

L'Assemblée Générale de l'Unaf s'est tenue à Pau.

A cette occasion, Madame Karima ROCHDI, Présidente de l'Udaf 25 a été élu au Conseil d'Administration de l'Unaf.

Monsieur Thierry PILLOT, Directeur de l'Udaf 25, est lui intervenu dans le cadre d'une table-ronde pour présenter les stages de responsabilité parentale.



Le 26 juin

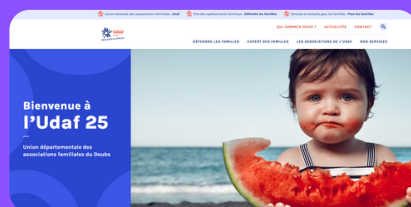
Rencontre avec Monsieur Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs, pour faire un état des lieux des services de l'Udaf 25 et des dispositifs en cours.



Le 4 septembre

L'Udaf 25 a officiellement intégré l'écosystème des sites Unaf avec une toute nouvelle mouture. Plus moderne et plus intuitif, il a été entièrement repensé pour offrir une expérience en ligne plus fluide et plus proches des attentes et besoins des usagers.

A retrouver sur : udaf25.fr



Le 29 septembre

1 300 familles étaient présentes à la 4^{ème} édition de la Journée des Familles qui a eu lieu dans le parc de la Maison de la Famille. Ce moment convivial était l'occasion de **découvrir une vingtaine d'associations** et de **profiter de nombreuses activités**.





Actions Familiales

LES POINTS CONSEIL BUDGET (PCB)



Depuis 2020, l'Udaf du Doubs est labellisée Point Conseil Budget (PCB) et intervient sur 3 secteurs :

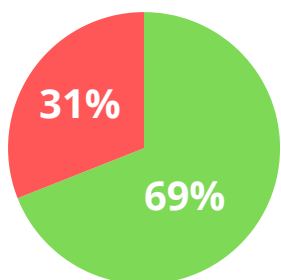
- Grand Besançon
- Pays de Montbéliard
- Haut-Doubs et Doubs Central

Les PCB font intervenir :

- **16 bénévoles** répartis sur tout le territoire (dont 8 issus de l'association AGIR Solidarité et 7 issus de l'association Budget Conseil sur le Pays de Montbéliard) qui accompagnent les familles dans la constitution de dossiers de surendettement.
- **2 travailleurs sociaux (1,2 ETP)** qui accompagnent les familles dans la gestion de leur budget lors de rendez-vous individuels. L'objectif est de proposer aux familles un soutien dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent ou lorsque les crédits à la consommation et/ou les impayés s'accumulent afin de trouver si besoin des solutions pour éviter les situations de surendettement.

Ils animent également seuls ou avec d'autres partenaires des ateliers d'informations collectives auprès de publics plus ciblés (jeunes actifs, travailleurs frontaliers, retraités, ...) sur des thématiques liées à la gestion du budget.

- **1 juriste-conseil.**



● **Accompagnement budgétaire**

● **Constitution dossier de surendettement**

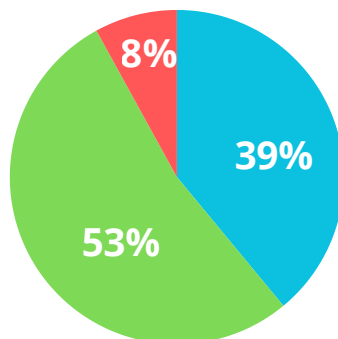
En 2024, **886 contacts** ont été comptabilisés sur tout le département, représentant 680 personnes.

Le service remarque une **augmentation de 30%** de son activité liée à l'accompagnement budgétaire.

Le service remarque également une augmentation de son activité, notamment via le développement du partenariat avec Action Logement.

Le constat est partagé avec la Banque de France qui observe une hausse globale des dépôts de dossiers de surendettement en 2024.

A noter qu'en 2024, le service rencontre davantage d'entreprises individuelles et de frontaliers pour le secteur du Haut-Doubs.



● Haut-Doubs

● Grand Besançon

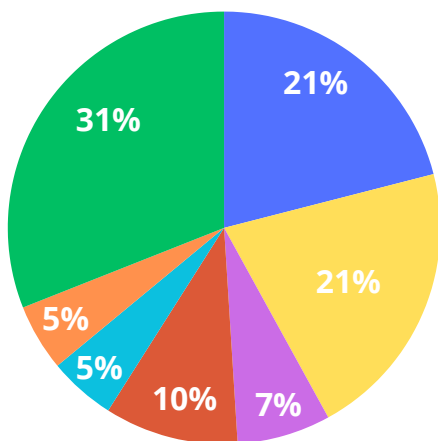
● Pays de Montbéliard

La juriste-conseil

Chaque mercredi matin, Madame BAY apporte aux familles des informations juridiques dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

En 2024, **104 personnes** ont pris contact avec elle. Un chiffre légèrement en baisse mais avec, pour la troisième année consécutive, une forte proportionnalité des consultations en droit du travail avec une grande prévalence pour la rupture conventionnelle.

A noter également, des problématiques de dettes et de surendettement en hausse avec des personnes orientées par les CMS.



● Droit du travail

● Famille

● Séparation

● Endettement

● Consommation

● Protection judiciaire

● Divers

LE FONDS "SOLIDARITÉ ÉNERGIE"

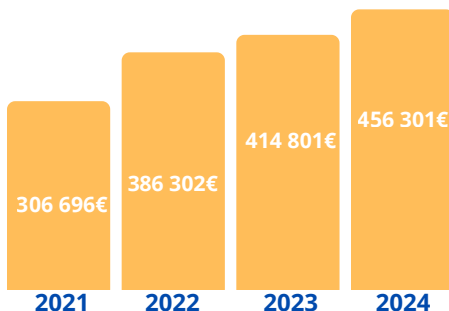
Par convention avec le Conseil Départemental, l'Udaf a assuré durant l'année 2024 son mandat de gestion des fonds "Solidarité énergie"

Les aides du FSL visent à lutter contre la précarité énergétique. Afin que l'effet lever de l'aide financière soit réel, il faut qu'elle puisse améliorer de façon durable la situation de la personne bénéficiaire. L'aide est non remboursable.

Familles bénéficiaires



Montants gérés



Les aides attribuées ont concernées :

- **EDF : 220 380€**
- **ENGIE : 95 159€**
- **Autres fournisseurs : 86 873€**
- **Autres énergies : 53 889€**

Par rapport à 2023, les montants ont évolué de la manière suivante :

- **EDF : + 45%**
- **ENGIE : - 9%**
- **Autres fournisseurs : + 18%**
- **Autres énergies : - 36%**

Le Conseil Départemental nous fait état des observations suivantes :

- Les évolutions constatées ces dernières années sont notamment le fruit du bouclier tarifaire, de la guerre en Ukraine et de l'inflation.

- L'électricité et le gaz rentraient dans le périmètre du bouclier tarifaire, ce qui a limité la hausse des prix dans un premier temps. Ainsi, le fond énergie a connu un boom sur les « autres énergies » comme les pellets et le fioul (emballement des prix sur l'hiver 2022/2023 notamment).
- L'extinction progressive des boucliers tarifaires sur l'électricité et le gaz de ville a provoqué une hausse des coûts pour les ménages et mécaniquement une hausse des montants d'aides alloués sur le fond énergie.
- Depuis avril 2022, EDF a fait le choix de ne plus couper le réseaux aux ménages en impayés. Ainsi de nombreux clients en précarité sont retournés chez ce fournisseur.

LES STAGES DE RESPONSABILITÉ PARENTALE

Les stages de responsabilité parentale sont des mesures alternatives aux poursuites, proposés par le Parquet aux parents, dans le cadre d'infractions telles que : absentéisme scolaire et décrochage scolaire, violences légères sur mineurs, abandon de famille et non représentation d'enfant. Ils peuvent également être prononcés à titre de peine.

Dans une logique d'une pair-aidance, les SRP offrent aux parents un lieu d'écoute, de non-jugement et d'échanges où ils peuvent s'exprimer et partager leur expérience, leur parcours, leurs difficultés, en étant accompagnés par un travailleur social de l'UDAF et un psychologue.

C'est un accompagnement collectif à la parentalité qui vise à proposer aux parents de :

- Partager leurs expériences.
- Trouver d'autres réponses éducatives.
- Sortir de leur contexte familial et d'un certain isolement.
- Rencontrer d'autres parents et ainsi permettre l'entraide, la solidarité et la coopération entre eux.

Le but de ce stage est **d'interroger les fonctionnements familiaux et d'informer sur les aides et lieux d'écoute disponibles**. Il n'est pas question d'imposer des conseils normatifs mais bien d'instaurer un dialogue en tenant compte des expériences personnelles.

La participation des stagiaires est recherchée et cette prise de parole est nécessaire pour que ce stage de responsabilité parentale ne soit pas perçu comme un cours magistral sur les « bonnes » ou « mauvaises » pratiques parentales. Cela permet aux parents de mieux comprendre et d'analyser leurs comportements, tant dans leurs dimensions contextuelles que sur les conséquences auprès de la ou des victimes.

L'animation de ces stages constitue une **réponse aux préoccupations exprimées par les parents** : scolarité, relations conflictuelles parents/ados, usage des écrans, comment poser un cadre éducatif...

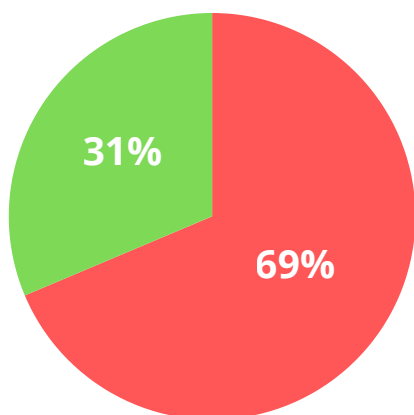
Par une réflexion sur un temps limité, le stage a pour objectifs de favoriser un processus de changement et de prévenir toute réitération des faits qui sont reprochés aux parents.

Bilan quantitatif

Sur l'ensemble de l'année 2024, 169 dossiers ont été gérés par le dispositif SRP, dont 134 reçus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Ils concernent 88 femmes et 81 hommes. 22% des dossiers concernant des quartiers prioritaires, fragiles ou en veille.

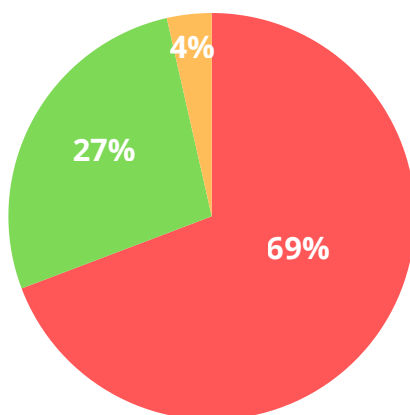
- **91 dossiers** concernant l'absentéisme scolaire.
- **13 dossiers** concernant la non représentation d'enfants, dont **3 dossiers** à titre de peine.
- **61 dossiers** concernant de la violence, dont **13 dossiers** à titre de peine.
- **4 dossiers** concernant la soustraction sans motif légitime, dont **2 dossiers** à titre de peine.

Dossiers par type de secteur géographique



- Secteur urbain
- Secteur rural

Dossiers par Tribunal de référence



- TJ de Besançon
- TJ de Montbéliard
- TJ de Belfort

11 stages ont été organisés sur l'ensemble du département :

- 5 stages violence.
- 1 stage Non représentation d'enfants – Abandon de famille.
- 5 stages absentéisme scolaire.
- 102 personnes convoquées.

Faits marquants 2024

- Plusieurs rencontres avec Mme MONTCLAIR, Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN du Doubs et responsable du service social en faveur des élèves du Doubs
- Participation au groupe de travail de la Maison des adolescents de Besançon
- Rencontre avec M. STUDER, délégué du Procureur, sur le thème de l'absentéisme scolaire le 09/10/2024
- Participation à 2 réunions de la Cité éducative de Besançon et proposition d'un projet en lien avec l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire
- Dénonciation de la convention avec le Tribunal Judiciaire de Montbéliard en raison d'une baisse constante de subventions pour ce secteur.

En 2023, nous avons été dans l'obligation de cesser notre intervention sur le ressort du TJ de Belfort, faute de financements suffisants sur ce secteur.

Afin de faire maintenir le dispositif SRP sur le secteur de Besançon et du Haut-Doubs, nous avons recherché les leviers que nous pouvions mettre en œuvre pour réduire les coûts. Aussi, décision a été prise de mettre fin aux rendez-vous individuels prévus une fois par mois après la journée collective et de rendre désormais une attestation de présence au stage, en lieu et place d'un rapport circonstancié.

Perspectives 2025

- 12 stages dont 5 violence, 1 non représentation d'enfant et abandon de famille et 6 absentéisme scolaire.
- Rencontres avec M. LALLOIS, Procureur Général du Tribunal Judiciaire de Montbéliard, pour réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour faire renaître le dispositif SRP sur son ressort.

En conclusion, les stages de responsabilité parentale offrent une réponse éducative adaptée aux problématiques sociétales et sont plébiscités par la Justice.

Pour que ce dispositif soit viable, il est conditionné à des financements suffisants.

La difficulté réside dans le fait que le prescripteur des stages est le Ministère de la Justice mais que ce dernier ne finance pas cette action. Les subventions étant fragiles et remises en question chaque année, les conditions financières sont gravement compromises et mettent en danger cette action.

L'INFORMATION ET LE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

Depuis 2010, des MJPM assermentés rendent accessible l'exercice du mandat judiciaire qui est confié aux familles, à travers ce service de proximité entièrement gratuit.

Il s'adresse :

Aux familles : *En amont de la mesure de protection pour leur apporter l'information nécessaire à la compréhension des différents types de mesures de protection, et la procédure pour demander une mesure de protection pour un proche.*

Aux tuteurs familiaux : *Apporter un soutien technique par le biais d'entretiens individuels ou de réunions collectives sur des thèmes liés à l'exercice du mandat.*

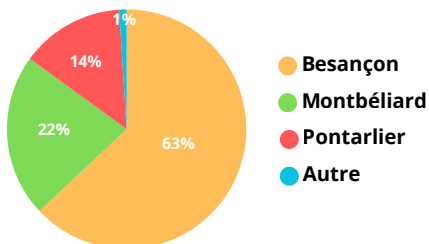
Aux professionnels et personnes bénévoles : *En lien avec les personnes protégées ou à protéger.*

Répartition de l'activité

Selon les tribunaux judiciaires :

- **1 240 contacts à Besançon**
- **433 contacts à Montbéliard**
- **288 contacts à Pontarlier**
- **24 contacts hors département**

Contacts par Tribunal



Soit un total de **1 985 contacts** pour l'année 2024, concernant 1 193 personnes. Contre 1 894 contacts en 2023.

On peut noter que l'activité du service est en légère augmentation par rapport à l'année 2023. Cela est dû notamment à :

- **Un fonctionnement efficient** sur l'ensemble des tribunaux du département.
- **Une communication toujours active** de notre service auprès des partenaires.

Le nombre de rendez-vous physiques et les envois de mails représentent les 2 types de contacts qui ont le plus augmenté. En 2024, 269 rendez-vous ont été réalisés contre 243 en 2023.

11 informations collectives ont été réalisées auprès des partenaires du champ médico-social et des tuteurs familiaux.

A cela s'ajoute une participation au café des partenaires organisé par le CIAS Loue-Lison et une participation au forum des seniors « Bien Habiter à tout âge » organisé par le CCAS de Besançon.

De plus **un café de la tutelle** sur le thème du lâcher-prise destiné aux tuteurs familiaux a été organisé au cours de l'année sur les 3 sites, auxquels ont participé 16 personnes.

Ces cafés de la tutelle ont été co-animés par une personne de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux et un mandataire du service ISTF. Ces échanges ont permis aux tuteurs familiaux, au-delà du cadre légal de la mesure de protection, d'échanger sur la prise de recul, le sens des responsabilités et ainsi partager leurs expériences. L'objectif de ces cafés de la tutelle, au-delà du lâcher prise, est de créer du lien entre les représentants légaux.

Les faits marquants en 2024

- Poursuite des rencontres semestrielles avec les services ISTF de la région pour échanger sur les pratiques et les initiatives de chacun.
- Réalisation :
 - d'un Cercle des Tuteurs Familiaux, en lien avec le thème de l'aide sociale, qui a eu lieu sur les 3 sites en date du 18/06/2024, et en présence de Mme BOURGEOIS du service aide sociale du Département du Doubs.
 - d'un Cercle des Tuteurs Familiaux intitulé : « Compte de gestion des biens : une obligation annuelle »
- Information, sensibilisation et mobilisation de nouveaux partenaires en lien avec les familles.

Perspectives 2025

- Proposer 2 cafés de la tutelle par an et sur l'ensemble du Département afin de permettre aux tuteurs familiaux de se rencontrer et d'échanger.
- Proposer au moins un Cercle des Tuteurs Familiaux en lien avec un thème choisi.
- Maintenir les contacts avec les services ISTF des UDAF de la région.
- Continuer d'informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux partenaires en lien avec les familles, sur le dispositif.
- Mettre en place les temps de rencontre mensuels « Com'un café de la tutelle ».



Protection & Accompagnement Social

LE SERVICE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)

Le Service Délégué aux Prestations Familiales de l'UDAF25 a pour mission la mise en œuvre de la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

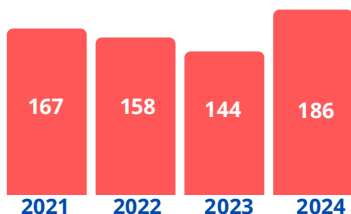
Prononcée par le Juge des Enfants, cette mesure d'assistance éducative a plusieurs objectifs, dont les principaux sont :

- Améliorer ou protéger les conditions de vie des mineurs, prévenir les risques de danger par une utilisation des prestations familiales conforme aux intérêts et besoins des enfants
- Contribuer à une réflexion autour de l'organisation du budget et de la nécessité d'anticiper et d'établir des priorités dans les dépenses.
- Rétablir une gestion autonome des prestations familiales en répondant à l'intérêt supérieur de l'enfant.

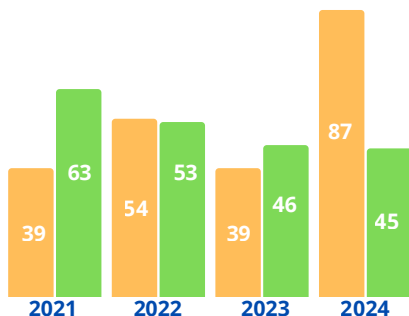
L'activité du service

Au 31 décembre 2024, le service DPF comptabilisait **186 mesures actives**.

Nombre de mesures MJAGBF suivies par l'Udaf au 31/12 de chaque année



Sur l'ensemble de l'année 2024, ce sont au total **230 familles qui ont été accompagnées** par les déléguées aux prestations familiales. A travers l'intervention du service DPF, ce sont les **conditions de vie de plus de 528 enfants qui sont appréhendées et travaillées** avec les parents afin de répondre à leurs besoins.



● Ordonnances MJAGBF prononcées

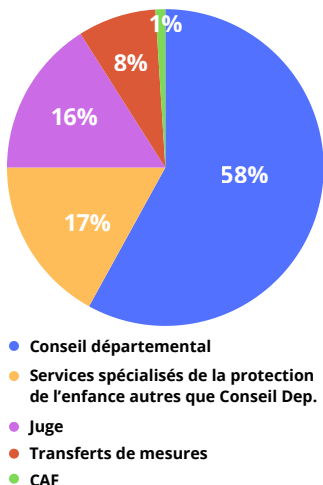
● Ordonnances MJAGBF de mainlevées

L'année 2024 a connu une **explosion des nouvelles mesures** faisant suite à plusieurs années consécutives de baisse du nombre de mesures actives. Ainsi, le service DPF a absorbé **87 nouvelles MJAGBF**, contre seulement 39 en 2023.

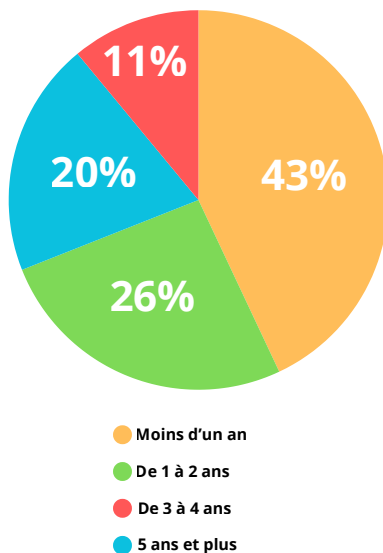
Origine de la mesure

Il est à noter que la part des **MJAGBF provenant des services spécialisés de la protection de l'enfance** autres que ceux du Conseil départemental est **en forte augmentation en 2024**. Cela s'explique par une communication renforcée auprès de ces partenaires.

Répartition des MJAGBF suivies au 31/12/2024 selon le prescripteur



Répartition des MJAGBF actives au 31/12/2024 suivies par le service DPF selon la durée actuelle de la mesure

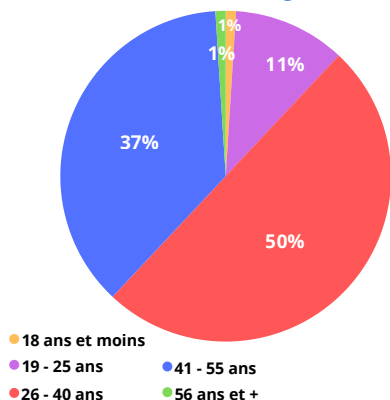


Photographie au 31 décembre 2024 des familles bénéficiaires d'une MJAGBF

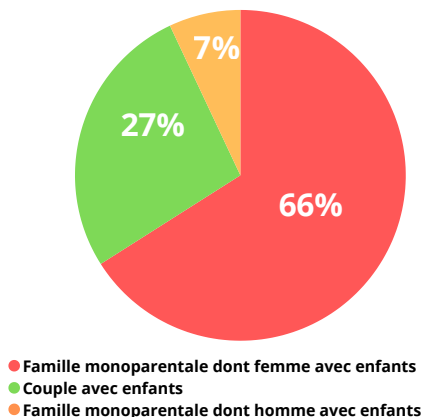
Les bénéficiaires d'une MJAGBF sont **plutôt de jeunes parents** si l'on considère que l'âge moyen des mères à la naissance s'élève à 30,6 ans dans le Doubs en 2023 (source INSEE).

Une grande majorité de familles monoparentales : 73% des familles accompagnées par le service DPF le sont, alors que dans le Doubs la monoparentalité ne concerne que 23% des familles avec enfants de moins de 25 ans (données INSEE de 2020).

Répartition des titulaires d'une MJAGBF au 31/12/2024 selon leur âge



Situation familiale des familles accompagnées en 2024



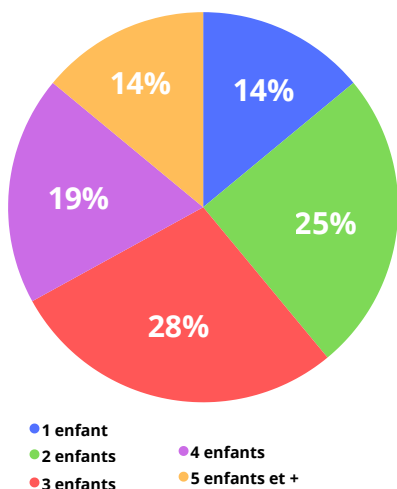
A la tête d'une famille nombreuse : plus de la moitié des familles accompagnées ont plus de 3 enfants.

Les familles sont généralement éloignées de l'emploi.

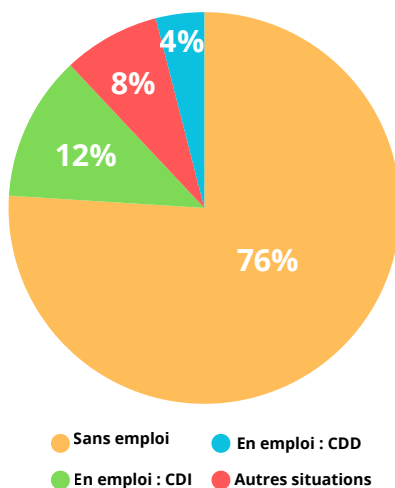
1 sur 4 seulement a des revenus issus d'une activité professionnelle.

Elles vivent essentiellement des minima sociaux.

Répartition des familles accompagnées selon le nombre d'enfants à charge en 2024

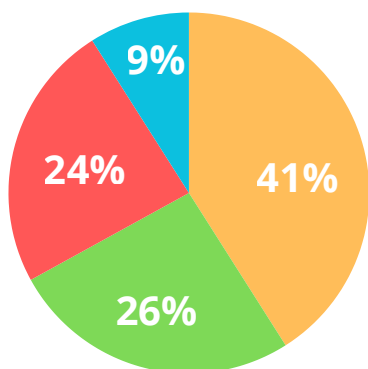


Répartition des titulaires d'une MJAGBF au 31/12/2024 selon leur situation en emploi



Les difficultés économiques rencontrées par les parents engendrent des conséquences directes et indirectes sur leurs enfants. **L'intervention du service DPF est un véritable soutien pour les familles** dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Elle permet de **maintenir ou restaurer un cadre de vie** aux enfants, de **libérer les parents d'un poids** en leur permettant de retrouver une disponibilité psychique et de la sérénité dans la relation parents/enfants.

Le travail des délégués aux prestations familiales est de **redonner confiance aux parents et de valoriser leurs compétences au quotidien**.



Répartition des titulaires d'une MJAGBF au 31/12/2024 selon leur endettement

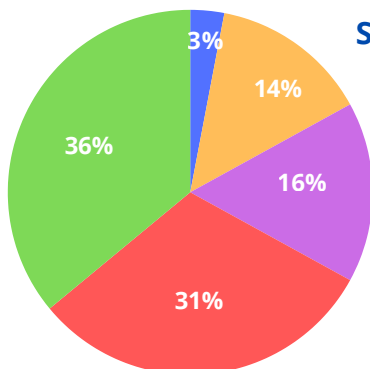
- Personnes avec une dette de loyer (seulement)
- Personnes endettées (hors dette de loyer)
- Personnes ayant une dette de loyer + une/des autres dettes
- Personnes sans endettement

Les $\frac{3}{4}$ des familles accompagnées sont dans une **situation de vulnérabilité économique**.

Elles connaissent des **situations financières très dégradées** à l'arrivée de la mesure.

26% des familles ont un endettement supérieur à 7600 €.

Plus de 500 enfants à charge des familles accompagnées en MJAGBF en 2024.



Situation des enfants à charge des familles accompagnées

- Enfants bénéficiant d'une mesure AED
- Enfants placés dans le cadre d'un PEAD
- Enfants placés dans le cadre d'une AEMO
- Enfants placés en famille d'accueil ou en établissement
- Enfants ne bénéficiant que de la MJAGBF

Plus de 6 enfants sur 10 accompagnés par le service DPF bénéficient d'une autre mesure de prévention-protection de l'enfance.

Aussi, **le travail en partenariat est un maillon essentiel de l'accompagnement des familles** : liens avec les référents des enfants, participation aux temps de synthèse, visites à domicile et rendez-vous tripartites, projets de loisirs et de vacances travaillés conjointement....

Les faits marquants en 2024

- Mise en place d'une réunion interpartenariale sur le thème « La MJAGBF : une mesure de protection de l'enfance "en danger" » - le 26/01/2024.
- Participation de la responsable du service DPF au comité technique élargi organisé par la DREETS-BFC dédié aux DPF portant sur la réalisation d'un diagnostic partagé et la détermination d'indicateurs communs.
- Refonte des plaquettes à destination des familles et création d'une plaquette de présentation de la MJAGBF et du service DPF à destination des partenaires.
- Journée CRDPF à Dijon organisée par les responsables de service DPF de la région le 17 octobre 2024 sur le thème "Les conduites addictives dans le cadre de l'accompagnement en MJAGBF".
- Départ en retraite de Madame Pascale BARTHEL, DPF à Montbéliard, après 34 années passées au service des familles.
- Passage en CDI de Madame Julie FAIVRE, DPF à Besançon et sur le plateau du Haut-Doubs.
- Retour de Madame Clémence HENRIET, DPF à Pontarlier en septembre.
- Arrivée en octobre 2024 de Madame PREIONI, Juge des enfants à Besançon.
- Arrivée de Mme LENA, substitut des mineurs à Besançon, en remplacement de Mme MARQUIS.
- Rencontre avec les juges des enfants : Mme LESAUVAGE le 11/10/2024 et Mme COMTE le 19/12/2024.

- Participation de 3 professionnelles au forum du Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CNDPF) organisé à Paris les 3 et 4 octobre 2024 sur le thème « L'accompagnement éducatif budgétaire : l'enfant, sa place, sa protection ».
- Réalisation d'une enquête de satisfaction à destinations des usagers.

Auto-évaluation du service DPF dans la perspective de l'évaluation externe en 2025. Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, cette évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement délivré aux personnes accompagnées.

Perspectives 2025

- **Réalisation d'un diagnostic territorial partagé sur le déploiement des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) en Bourgogne-Franche-Comté.**

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) de Bourgogne-Franche-Comté couvre la période 2024-2028.

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations de ce schéma régional, et plus particulièrement de l'axe 2 visant à améliorer la coordination des acteurs et redynamiser les relations entre les partenaires, la DREETS-BFC a mandaté le CREAI pour réaliser ce diagnostic.

A partir des éléments recueillis, seront identifiées les actions à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure connaissance du dispositif et le développement des mesures.

Les résultats seront présentés sur le dernier trimestre 2025.

- **Évaluation externe du service DPF les 5 et 6 juin 2025 par le cabinet ID&ES selon le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.**

La démarche d'évaluation constitue un levier de mobilisation des professionnels, dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements délivrés aux personnes accueillies.

LE SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

Le service MJPM exerce des mesures d'accompagnement judiciaire et de protection juridique des majeurs confiées par un Juge des Tutelles :

La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

La MAJ est un dispositif d'accompagnement du majeur en matière budgétaire et sociale. Elle fait suite à l'échec d'une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Le MJPM perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources. Il s'agit d'une action éducative.

La Sauvegarde de Justice avec Mandat Spécial (SJMS)

C'est le régime de protection le plus léger, puisque la personne conserve l'exercice de ses droits (à l'exception des missions confiées au mandataire spécial). Elle constitue un régime temporaire de protection minimale, dont l'intérêt essentiel est de pouvoir être mis en place très rapidement.

La curatelle

Simple : la personne protégée accomplit seule les actes de gestion courante mais doit être assistée de son curateur pour les actes importants. Elle perçoit ses ressources, et gère seule son compte courant.

Aménagée : le juge peut choisir de personnaliser la curatelle et énumérer dans son jugement les actes que la personne peut ou ne peut pas accomplir.

Renforcée : le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée et règle ses dépenses à partir d'un compte ouvert au nom de cette dernière.

La tutelle

Il s'agit du régime de protection le plus fort. Il se traduit par une incapacité juridique presque totale de l'intéressé. Les actes de la personne sont effectués à sa place par quelqu'un qui la représente.

Les MJPM, en collaboration avec le secrétariat, assurent :

- La protection des personnes (information, conseil, vigilance, assistance ou représentation).
- La gestion des revenus et du budget en apportant des soins prudents, diligents et avisés.
- Le suivi patrimonial et financier.
- Le suivi administratif.
- La défense des intérêts juridiques.

Les services Gestion Electronique des Documents (GED) et Comptabilité interviennent en support de l'activité.

L'activité du service

1 866 personnes bénéficiaient d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure judiciaire au 31 décembre 2024 :

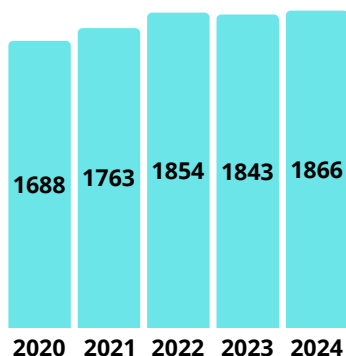
- 288 nouvelles mesures.
- 265 sorties de mesures.

L'activité du service a connu une augmentation modérée, qui reste néanmoins élevée au regard du flux de mesures entrées et sorties. Il est également important de noter que le nombre de mesures a augmenté de 10% depuis 2020.

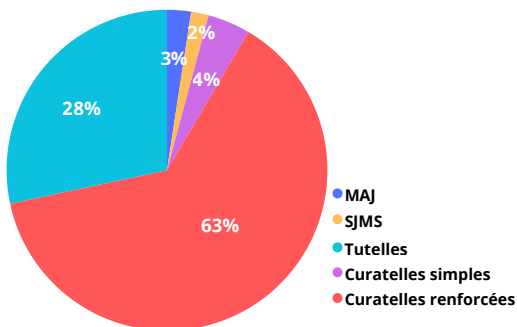
Typologie des sorties de mesures

- 54 mainlevées (dont 23 pour amélioration)
- 75 transferts
- 136 décès

Evolution du nombre de mesures



Typologie des mesures



L'essentiel des mesures portent sur la protection des biens et des personnes.

Population suivie

Les bénéficiaires d'une mesure de protection présentent des altérations, médicalement constatées, de leurs facultés mentales et/ou physiques de nature à les empêcher de pourvoir seuls à leurs intérêts.

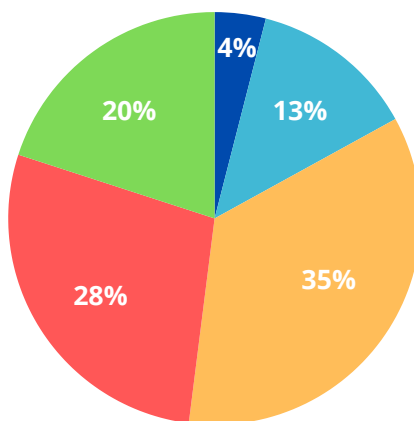
Dans cette population on repère 4 facteurs de vulnérabilité :

- La vulnérabilité sociale
- La dépendance liée à l'âge
- Les troubles psychiques ou psychiatriques
- Les situations de handicap

Bénéficiaires selon leur âge

Une personne accompagnée sur 2 est âgée de plus de 60 ans.

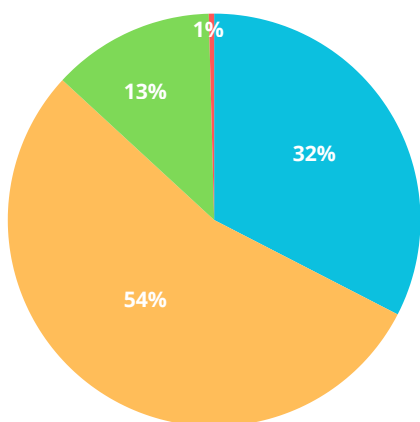
- Moins de 25 ans
- De 25 à 39 ans
- De 40 à 59 ans
- De 60 à 74 ans
- 75 ans et plus



Bénéficiaires selon leur niveau de revenus

Cette population est particulièrement vulnérable sur un plan économique.

86 % des usagers perçoivent un revenu annuel inférieur ou égal au montant du SMIC Brut.



- 0 - AAH
- AAH - SMIC
- SMIC - SMIC *2,5
- SMIC *2,5 - SMIC *6

Les faits marquants en 2024

- Préparation à l'évaluation du service qui doit être organisée sur le 2ème trimestre 2025. Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, cette évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement délivré aux personnes accompagnées.
 - Cette préparation s'est traduite en 2024 par une démarche d'auto évaluation, vivement recommandée par la Haute Autorité de Santé, autrice du nouveau référentiel d'évaluation.
- Enquête URAF menée auprès des personnes accompagnées. Les UDAF ont recueilli des informations sur la qualité du service rendu aux usagers.
 - Des personnes bénéficiaires d'une mesure de curatelle ou de tutelle ont été interrogées par téléphone : 202 personnes choisies au hasard ont accepté de répondre.

Les points positifs

- La satisfaction générale.
- La relation de confiance avec les mandataires.
- Le bon accueil à l'Udaf.
- Le respect de la personne.
- L'aide et le conseil des mandataires.
- L'autonomie dans la prise de décision.

Les points à améliorer

- La transmission des informations concernant les changements d'organisation de l'Udaf.
- L'information donnée par les mandataires sur l'ensemble des sujets concernant la personne.

- Contact pris avec les autorités compétentes relativement à la capacité administrative du service.
- Mise en œuvre du décret du 02/07/2024, relatif à la vérification des comptes de gestion annuels. Premières évolutions logiciel métier ELIPS et premières réponses apportées au tiers vérificateur PROMAJE.
- Création d'un poste de chargé de missions MJPM réparti entre 3 professionnels expérimentés, de façon à soutenir le service comptabilité dans sa réorganisation, en lien avec l'absence de la responsable.
- Départs en formation Certificat National de Compétence MJPM.
- Maintien d'un tutorat interne en local, pour faciliter l'intégration des nouvelles recrues.

Perspectives 2025

- Évaluation externe du service MJPM du 2 au 4 juin 2025 par le cabinet ID&ES selon le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ce référentiel d'évaluation de la qualité porte sur quatre grands principes :

- Le pouvoir d'agir de la personne ;
- Le respect des droits fondamentaux ;
- L'approche inclusive des accompagnements ;
- La réflexion éthique des professionnels.

Ces principes sont déclinés dans les trois chapitres suivants : la personne, les professionnels et l'ESMS.

Ainsi, les personnes évaluées sont des personnes protégées accompagnées par le service, les professionnels MJPM et les secrétaires, ainsi que la gouvernance. Il nous faut donc sensibiliser et mobiliser les équipes pour répondre au mieux aux critères dont 18 sont impératifs.

La méthode d'évaluation repose sur un triptyque : observations, échanges et preuves documentaires.

La visite d'évaluation fait l'objet d'un rapport d'évaluation final.

- Renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du service MJPM se fera par tacite reconduction, sous réserve des résultats de l'évaluation de juin 2025.

Pour la capacité du service MJPM qui va atteindre son plafond, nous répondrons à l'appel à projet d'extension de grande capacité du service.

- Finalisation des évolutions logiciel métier ELIPS et des procédures internes, en collaboration avec le groupement RESUS, pour répondre aux nouvelles exigences légales, inhérentes à la vérification des comptes de gestion annuels.
- Convention cadre signée avec le Centre de Conseil et de Service Majeurs Protégés du Crédit Mutuel.
- Organisation de deux Groupes d'expression sur chacun des 3 sites de l'UDAF 25.



- Pérennisation des Chargés de missions.
- Formation des mandataires judiciaires conformément à la nouvelle licence professionnelle, qui remplace progressivement le Certificat National de Compétence MJPM.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'UDAF du Doubs, certifiée ISO 9001 depuis plus de 15 ans, poursuit son engagement dans la qualité des services. L'audit de contrôle AFNOR de novembre 2024 a confirmé :

- La levée des points sensibles, illustrant une dynamique d'amélioration,
- L'absence de réclamations auprès de l'organisme de contrôle.

Actions majeures en 2024

L'année a été marquée par plusieurs initiatives pour renforcer la qualité des services MJPM et DPF :

- Enquête de satisfaction auprès des usagers,
- Préparation à l'évaluation 2025 avec :
 - La sélection d'un organisme certificateur en collaboration avec les UDAF de la région BFC,
 - L'accompagnement de la direction dans l'appropriation des nouveaux référentiels,
 - La formation des auditrices internes et de l'encadrement,
 - Une auto-évaluation menée sur l'année.
- Audit de l'infrastructure informatique,
- Expérimentation d'un dispositif de soutien au service MJPM avec des chargés de mission.

Perspectives 2025

- Évaluation en juin,
- Suivi du plan d'amélioration continue,
- Audits croisés avec l'UDAF 52,
- Déploiement d'un nouvel outil de suivi (AGEVAL),
- Renforcement de la sécurité informatique,
- Mise en place d'un plan de gestion des risques et de continuité d'activité.

L'UDAF confirme ainsi sa volonté d'amélioration continue et de qualité de service.



Institution & Vie Associative

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre, le conseil d'administration est composé de **30 membres** :

16 administrateurs élus

14 administrateurs désignés

- Membres du Bureau
- Administrateurs désignés
- Administrateurs élus

PRÉSIDENTE  Karima Rochdi APEDA BFC	1ER V. PDT  Yves Barault AFL	2È V. PDT  Mylène Roussel FR	3È V. PDT  Isabelle Caburet UFA	SECRÉTAIRE  Michel Haon AFL	SEC. ADJOINT  Gilles Abram JUMEAUX ET +
TRÉSORIER  Marcel COTTINY APE FC	TR. ADJOINT  Jean-François Choulet EFA	MEMBRE  Claude Borel APE FC	MEMBRE  Maurice Courtebras ADMR	MEMBRE  Pascal Duchezau AFL	MEMBRE  Jean-Hugues Roux AFL
MEMBRE  Christine Bulliard-Weisse UFA	MEMBRE  Sébastien Cuinet ADEPAPE 25	 Jean-Marie Delachaux AFL	 Jacqueline Cuche MFR	 Jean-Claude Faure ADMR	 Jean-Louis Fiesse ELIAD
 Frédérique Gentner- Marmier FR	 José Gomes ADAPEI	 Isabelle Guillon ALEDD	 Andrée Jeannerot FAVEC/ADCS	 Michèle Kendé AF MONTBELIARD	 Jean-Pierre Simon AFL
 Michel Pellaton FRANCE ALZHEIMER	 Alain Pugin ELIAD	 Stéphanie Chaudron INNAE	 Jean-Marie Viprey APF	 Philippe Sarrazin PARI	 Samia Derré COCCINELLE

Fonctionnement

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois et le Bureau 4 fois.

Thèmes particuliers abordés

- Observatoire de la Famille
- Renouvellement de différentes représentations
- Projets immobiliers de la Maison de la Famille
- Fonctionnement et choix des sujets des ateliers participatifs
- Préparation des rencontres avec les parlementaires



Les ateliers participatifs

L'animation des ateliers s'est poursuivie en 2024 sur 4 thèmes différents :

- « *Création d'une plateforme numérique : travailler l'enquête auprès des parents et des enfants pour recenser les besoins* » : porté par Madame ROCHDI.
- « *Le bénévolat associatif* » : porté par Monsieur HAON.
- « *Comment motiver les jeunes à s'engager dans le bénévolat via l'école ?* » porté par Madame GUILLON et Monsieur BARAULT.
- « *L'adaptation des méthodes pédagogiques à l'enfant / le soutien scolaire* » porté par Madame ROUSSEL et Monsieur CHOLET.

Le Copil Vie Associative

Composé de bénévoles et de salarié(e)s, il a pour mission d'organiser l'Assemblée Générale ainsi que la Journée des Familles.

Les autres commissions statutaires

- 2 commissions financières.
- 3 commissions de contrôle.

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

15

mouvements

81

associations

7 630

familles

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 7 630 familles adhérentes, soit 2 adhésions de plus qu'en 2023. Pour la seconde année consécutive, nous observons une hausse du nombre d'adhérents.

Informations

- Fusion/regroupement des ADMR d'Amancey, Levier et Val D'Usiers le 1er juin 2024, par la création de l'association ADMR du Pays de Courbet ;
- Fusion/regroupement des ADMR de Damprichard, Le Russey, Val de Morteau et Maiche/Charquemont le 1er juin 2024, par la création de l'association ADMR du Pays Horloger ;
- Fusion/regroupement des ADMR de La Bareche Etalans, Pierrefontaine les Varans, Valdahon et Vercel le 1er juin 2024, par la création de l'association ADMR du Pays des Portes du Haut-Doubs ;
- Dissolution de l'ADMR de Rougemont au 3 octobre 2024 dont l'activité a été reporté sur les ADMR de Baume les Dames et Clerval ;
- Cessation d'activité de La Maison Verte de Besançon au 31 décembre 2024.

Pause méridienne

Le 27 janvier était organisée une pause méridienne avec des associations adhérentes.

Le sujet retenu était **"le financement des associations : quelles difficultés rencontrent-elles ?"**.

Ce temps d'échange fructueux a débouché sur une seconde session de travail et la rédaction d'un **courrier commun** à l'attention des parlementaires du Doubs et de la Ministre en charge de la vie associative pour les interpeler sur ce sujet.



Mouvements à but général

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FAMILLES RURALES

30 associations
3 370 familles
11 434 suffrages



Engagement au quotidien pour la promotion des familles et des personnes et pour le développement de leur milieu de vie. Représentation et défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, information, prévention et éducation, organisation et gestion des activités et de services.

CDAFAL - ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES

3 associations
218 familles
580 suffrages



Etude et défense des droits et intérêts matériels et moraux des familles rurales et urbaines. Permettre la participation des familles elles-mêmes à l'organisation et à la gestion du secteur social les concernant.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES PROTESTANTES

4 associations
127 familles
313 suffrages



Etude et défense des droits et intérêts matériels et moraux des familles. Impulser des activités favorisant le lien social.

Mouvements à but spécifique

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ADMR

10 associations
80 familles
148 suffrages



Aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne. Gestion de services d'aide à domicile, de services de santé et d'unités de vie dans lesquels la personne, dans sa globalité, est au centre de son action.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES

6 associations
818 familles
2 636 suffrages



Activités d'éducation populaire en milieu rural, activités de caractère éducatif, social ou familial. Donner aux familles membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale de leurs enfants.

ADAPEI DU DOUBS

394 familles
1 038 suffrages



ASS. DÉP. DES CONJOINTS SURVIVANTS (ADCS FAVEC)

154 familles
219 suffrages



ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

74 familles
141 suffrages



ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION

30 familles
83 suffrages



JONATHAN PIERRES VIVANTES

28 familles
49 suffrages



JUMEAUX ET PLUS

25 familles
109 suffrages



UNAFAM

107 familles
262 suffrages



Associations non fédérées

ADEPAPE 25

5 familles
12 suffrages



AF BESANCON

243 familles
547 suffrages



AF D'AUJOURD'HUI

155 familles
408 suffrages

AFCS DEVECEY CHEVROZ

195 familles
323 suffrages



AFCS LA VÈZE

78 familles
154 suffrages



AF MONTBÉLIARD

3 familles
5 suffrages

AF MONTFAUCON

180 familles
426 suffrages



AF PONTARLIER

319 familles
927 suffrages



AF PONT DE ROIDE

222 familles
477 suffrages

AFTC

43 familles
103 suffrages



ANTENNE PETITE ENFANCE FC

30 familles
99 suffrages



ALEDD

50 familles
177 suffrages



APEDA BFC

106 familles
364 suffrages



AU BONHEUR DES ENFANTS

19 familles
36 suffrages



CIDFF

10 familles
27 suffrages



COCCINELLE

58 familles
172 suffrages



ELIAD

15 familles
30 suffrages



FRANCE ALZHEIMER DOUBS

17 familles
33 suffrages



PARI

214 familles
559 suffrages



UNION DES FAMILLES D'AUDINCOURT

232 familles
374 suffrages



Organismes associés

CENTRE DE FORMATION BFC

Tel : 03.81.47.92.92



Mail : cfp.besancon@mfr.asso.fr

ÉCLAIREURS LAÏQUES FC

Tel : 06.47.25.34.95



Mail : acosta_kevin@yahoo.fr

Services aux associations

Communication

- Création de supports et conseils.
- Impression de documents.
- Relais d'informations au sein du réseau.

Mise à disposition de matériels

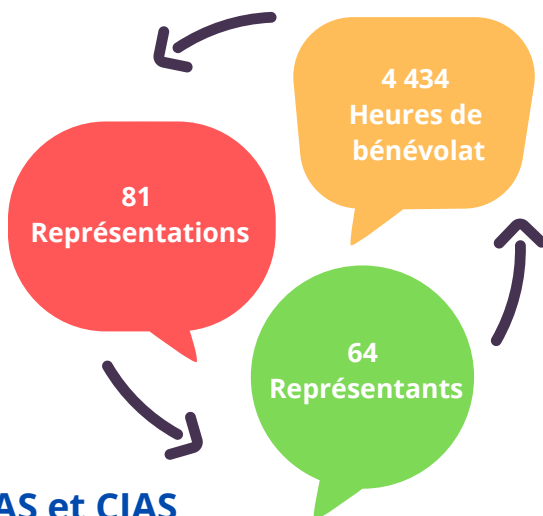
- Les salles de réunions sur les 3 sites.
- Matériel de vidéo projection.
- Licence Zoom.
- Matériel de sonorisation portatif.

Informations et orientations

- Mise en relation.
- Réponses à des questions d'ordre fonctionnel et juridique.

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

Les représentations
sont assurées par
64 personnes
(administrateurs,
adhérents d'une
association familiale
et salariés).



L'Udaf dans les CCAS et CIAS

Audincourt : Mme POLI
Baume les Dames : Mme DELAGRANGE
Bavans : Mme MANTOVI
Besancon : M. GOMES
Bethoncourt : Mme BOUNAZOU
Chatillon le Duc : M. DELACHAUX
Chemaudin : Mme FERREUX
Devecey : Mme VALAR
Etalans : Mme GRAND
Etupes : Mme GAILLOT
Exincourt : Mme JEANNEROT
Frasne : M. DÉSARMÉNIEN
Gennes : M. LIME
Goux-les-Usiers : Mme BOUVET
Grand Combe Chateleu : M. REGNIER
Grand-Charmont : Mme CHENUS-MARTHEY
Jougne : M. COSSON
Le Russey : Mme FEUVRIER
Les Auxons : Mme THION
Les Granges Narboz : Mme LEHMANN
Loue-Lison : Mme ROCHDI

Maiche : M. BILLOD MOREL
Mandeure : M. BOURLIER
Montbéliard : Mme RIDOUX
Montfaucon : Mme POTY
Montperreux : Mme MERCET
Morteau : M. BOURDIN
Nancray : M. MASSIAS
Palantine : Mme FRANCHINI
Pierrefontaine les Varans : Mme DE LA FUENTE
Pont de Roide : M. GULLAUD
Pontarlier : Mme CUENOT
Pouilley les Vignes : M. COTTINY
Quingey : M. ROY
Saint-Vit : M. COTTINY
Sainte-Colombe : Mme LARESCHE
Sainte-Suzanne : Mme HERMETET
Saône : Mme DARRAZ
Serre les Sapins : Mme LABILLE
Sochaux : Mme CABURET
Valdahon : Mme BRECHEMIER
Valentigney : M. CARRE
Vercel : M. POURCELOT

Consommation

CTRC : M. HAON (t)

Conseil d'Inclusion Financière : J. RODRIGUES (t)/T. PILLOT (s)

Commission Surendettement Banque de France : J. RODRIGUES (t)/M. COTTINY (s)

BAJ (Aide Juridictionnelle) : J. GOMES (t)/T. PILLOT (s)

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : A. PUGIN (t)

Santé

Conseil local de santé mentale GBM : B. BOURLIER (t)

Conseils Territoriaux de Santé du Doubs : J-C. FAURE (t)/M. COTTINY (t)

GHT Centre Franche-Comté : J-C. FAURE (t)

CPAM du Doubs : A. SERRA (t)/J. MEYER-GALMES (s)

CDU CH Baume-les-Dames : J-C. FAURE (t)/M. DELAGRANGE (s)

CDU Clinique St Vincent : I. SUGNY (t)/B. DONADIEU (s)

CDU CHU Jean Minjot : J. GOMES (s)

CDU Jacques Weinman : P. SARRAZIN (s)

Logement

ADIL : J-P. SIMON (t)/Y. BARAULT (s)

PDH : C. RENARD (s)

CCAPEX : C. RENARD (t)

Habitat 25 : M. COTTINY (t)

GCS 25 : M. HAON (t)/C. RENARD (s)/T. PILLOT (s)

COMED : M. COTTINY (t)/C. RENARD (s)

Éducation

CDEN (Éducation Nationale) : A. PUGIN (t)/K. ROCHDI (s)

CDJSVA (Jeunesse, Vie Associative) : A. PUGIN (t)

Enfance

CAF du Doubs : G. ABRAM (t)/I. CABURET (t)/F. GENTNER-MARNIER (s)
M. ROUSSEL (t)/Z. CHARRIAU (s)

Conseil dép. des services aux familles : J. GOMES (t)/L. TROUTET (t)

CTCPS (Compétences Psycho-sociales) : C. RENARD (t)

Commission village d'enfants) : T. PILLOT (t)/C. RENARD (s)

CCD appels à projets (protection de l'enfance) : C. RENARD (t)

Conseil de famille : C. BULLIARD-WEISSE (t)/J-F. CHOLET (t)/Y. BARAULT (s)

Quotidien

ALMA FC : C. BOREL (t)

CDCA (Citoyenneté et de l'Autonomie) : J-F. CHOLET (s)

CCSPL Unités de vie, Mobidoubs : C. BOREL (t)

CCSPL PMA : I. CABURET (t)

CCSPL Micropolis : M. COTTINY (t)

CCSPL GBM : M. COTTINY (t)

CCSPL Besançon : M. COTTINY (t)

Commission d'Agrément : J-P. SIMON (t)/C. BULLIARD-WEISSE (s)

CLTPP (Transports publics particuliers) : M. HAON (t)

Com. Dpt Sécurité Routière : J-C. FAURE (t)/C. BULLIARD-WEISSE (s)

CDAC (Aménagement Commercial) : M. COTTINY(t)/J-F. CHOLET (s)

Jury métiers du funéraire : M. COTTINY(t)

CDA (agrément MJPM individuel) : B. BOURLIER (t)/M. FRANCOIS (s)

CDP (Développement Participatif) : Y. BARAULT(t)/J-F. CHOLET (s)

LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Les parlementaires du Doubs

Depuis 2017, l'Udaf du Doubs défend ses positions auprès des Députés et Sénateurs du Doubs sous la forme de rencontres individuelles.

La Présidente, le Directeur et le chargé de communication mandatés par le Conseil d'Administration, ont rencontré les élus entre novembre et mars.

Les grands axes défendus

L'Udaf du Doubs a choisi de **défendre 5 grands axes**, en s'appuyant sur notre Conseil d'Administration, les retours collectés sur le terrain par le biais de nos partenaires mais également de nos associations adhérentes.

Ce rapport a été complété d'**exemples concrets du quotidien des familles** pour venir illustrer les problématiques soulevées.

Quid de la politique familiale dans un contexte d'incertitude politique à l'échelon national ?

- Entre désir d'enfants et contraintes économiques : entre janvier et novembre 2024, le nombre de naissances a reculé de 2,8% en France par rapport à la même période l'année précédente.
- Suite du Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie : une attention particulière doit être portée concernant l'application pour les personnes protégées.
- Nouveau dispositif du Chèque énergie :
 - Revaloriser le montant du chèque énergie, et ainsi soutenir les ménages en situation de précarité énergétique.
 - Ne pas « oublier » des ménages éligibles au chèque énergie pour l'année 2025 et d'exclure tout dispositif reposant sur une demande préalable des bénéficiaires.



Monsieur LONGEOT -
le 17 fev. 2025



Monsieur CROIZIER -
le 24 mars 2025

Soutien aux familles dans un contexte de crise économique

- Pouvoir d'achat : proposer des mesures de soutien financier direct, des aides spécifiques pour les familles nombreuses ou les ménages modestes.
- Accès au logement : premier poste de dépenses des familles. Question de l'accès au logement, notamment pour les familles nombreuses ou monoparentales, et plaider pour des politiques favorisant la rénovation/construction de logements accessibles et intégrer pleinement la notion de sobriété énergétique.

Soutien aux familles vulnérables

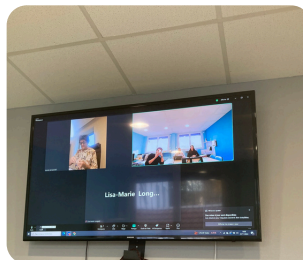
- Scolarité : question de la tarification sociale des cantines scolaires.
- Lutte contre la pauvreté : mettre en avant les actions nécessaires pour aider les familles en situation de précarité, notamment en renforçant les allocations familiales et les aides au logement.
- Soutien aux familles monoparentales : revaloriser l'Allocation de Soutien Familial (ASF) pour soutenir davantage les familles monoparentales.
- Crise de l'hébergement d'urgence et d'insertion : le Doubs est 3 fois moins doté en nombre de places d'urgence que la Côte d'Or. Le système étouffe et contribue à la dégradation des situations des personnes. Nécessité d'un changement de paradigme où l'hébergement d'urgence n'intervient pas qu'en terme palliatif mais doit également être pensé en préventif.



Madame VOYNET - le 20 déc. 2024



Monsieur LIEGEON - le 16 janv. 2025



Madame JACQUEMET - le 27 nov. 2024

Emploi et conciliation vie professionnelle/vie familiale

- Création du congé de naissance : il avait été annoncé en 2024 et devait permettre l'amélioration de l'indemnisation du congé parental.
- Congés parentaux : les allonger et mieux les revaloriser dans un contexte de pénurie de professionnels de la petite enfance.
- Flexibilité du travail : défendre des mesures favorisant le télétravail ou des horaires de travail flexibles pour aider les parents à mieux concilier leur vie professionnelle et familiale.

Soutenir le bénévolat et le monde associatif

- Les financements des associations : de nombreuses difficultés apparaissent, notamment liées à la diminution des subventions publiques.
- Valorisation du bénévolat : les différentes options de congés pour les salariés et agents des fonctions publiques sont peu ou pas connus et donc utilisés.

Autres rencontres

- **Octobre 2024** : Association PARI
- **Janvier 2025** : Mairie de Montbéliard
- **Janvier 2025** : DDETS du Doubs
- **Février 2025** : CAF du Doubs
- **Février 2025** : Association Nos enfants d'ailleurs
- **Février 2025** : Association ANFEM
- **Mars 2025** : Maison des Familles
- **Avril 2025** : Association SAF

L'URAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



UNIS POUR LES FAMILLES

Développement de la coordination régionale

La mise en valeur des activités développées au bénéfice des familles, l'organisation de la coordination régionale et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics a mobilisé les instances de l'Uraf.

10 réunions institutionnelles régionales

Dans une logique de travail en réseau, les Udaf et l'Uraf s'ouvrent à des méthodes collaboratives souples qui peuvent prendre différentes formes et être à l'initiative de différents acteurs du réseau. La coordination régionale s'organise autour :

De groupes de travail pilotés et organisés par l'Uraf :

- GT « Communication »
- GT « Observatoire »

De réunions d'informations et d'échanges organisées par l'Uraf :

- Réunions Présidents/Directeurs.
- Réunion des Représentants familiaux dans les Caisses d'Allocations Familiales en Bfc.

De groupes de travail à l'initiative d'Udaf ouverts aux autres Udaf de la région :

- Réunions des Directeurs.
- Réunions des Responsables des ressources humaines.
- Réunions des services information et soutien aux tuteurs familiaux et Points Conseil Budget.

De groupes de travail avec le réseau national :

- Réunions des Uraf de France pour des échanges de pratiques.
- Réunions organisées par l'Uraf à destination des Uraf pour développer l'interconnaissance entre le national et le régional. Elles ont donné lieu en 2024 à Séminaire national : *Quelle contribution des Uraf au réseau, comment favoriser les logiques de coopération et d'accompagnement ?*

D'un accueil de réunions Unaf décentralisées par l'Uraf :

- Journée régionale sur le fonds spécial à destination des équipes financières et institutionnelles

De travaux conjoints :

- Construction d'une fiche-projet pour réaliser un cycle de conférence sur la problématique des addictions à destination des parents. Plusieurs Udaf le déploieront dans leur département en 2025.

Donner la parole aux familles et développer l'expertise du réseau

23 instances régionales où l'intérêt des familles est défendu par un réseau de Représentants bénévoles actifs.

Un Observatoire de la famille.

Les enquêtes en 2024

- Que pensez-vous des services publics en Bourgogne-Franche-Comté ?
- Entre désir et réalité : avoir des enfants en Bourgogne-Franche-Comté.

L'Uraf a lancé une grande enquête via Opinion Way à l'été 2023. L'Uraf a analysé les résultats en 2024. Comme pour toutes les enquêtes un dossier avec des préconisations a été établi.

Enquête de satisfaction pour les Udaf

- Comment les Usagers perçoivent le service rendu par les Udaf ?

Construite en 2023 en lien avec le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS, l'Uraf a lancé avec le concours des Udaf son enquête auprès des usagers des services « de protection des majeurs » et de « mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial ». Ces travaux d'observations ont fait l'objet de rapports pour chacun des services concernés et d'un rendu en Falc (Facile à lire et à comprendre) pour les usagers.

Des animations

- Matinale du Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire : « Inflation : quelles conséquences pour les ménages en Bourgogne-Franche-Comté »

L'Observatoire de la famille a animé une visio-conférence organisée par le ROSS aux côtés de la Banque de France et de l'INSEE. Les résultats de l'enquête réalisée en 2022 ont été présentés.

- Journées départementales partenariales dans le cadre du Schéma Départementale des Services aux Familles de la Nièvre :
L'Observatoire de la famille a présenté deux enquêtes, celle sur le désir d'enfant et celle sur la conciliation des temps.

Pour mettre en valeur le poids du réseau

Développement d'outil de communication

- Des documents pour valoriser le réseau régional : « Les Udaf-Uraf en chiffres », le réseau BFC en vidéo.
- Refonte du site internet de l'Uraf intégrant l'activité régionale et toutes les spécificités des Udaf.

Rencontre

- Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté de BFC : perte de financement pour le dispositif du microcrédit et les conditions de travail des travailleurs sociaux face à l'agressivité des publics.

L'OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Service d'études du réseau Udaf/Uraf de Bourgogne-Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Son objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

Actions marquantes en 2024



- **Construction d'une enquête régionale :** « Que pensez-vous des services publics en Bourgogne-Franche-Comté ? »
- **Analyse de l'enquête lancée par l'Unaf via Opinion Way et construction de préconisations :** « Entre désir et réalité : avoir des enfants en Bourgogne-Franche-Comté ».
- **Lancement d'une enquête proposée par l'Unaf « Etre parent aujourd'hui, en Bourgogne-Franche-Comté » :** analysée en 2025 par l'Observatoire de la famille et intervention à la radio pour en parler.
- **Lancement et analyse d'une enquête sur la manière dont est perçu le service rendu par les Udaf, aux Usagers. Construite par l'Observatoire de la famille en lien avec le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé utilisé pour l'évaluation des ESSMS,** elle a été réalisée pour les services « Protection juridique des majeurs » et « Mesures Judiciaires d'Aide à la gestion du Budget Familial » des Udaf de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Toutes les Udaf concernées ont été largement mobilisées pour son lancement et sa valorisation.
- Participation aux travaux d'observation lancés par le Mouvement Associatif de Bourgogne-Franche-Comté sur l'engagement et le renouvellement des dirigeants bénévoles dans les associations et de l'Université Marie et Louis Pasteur sur la parentalité numérique.

« Entre désir et réalité : avoir des enfants en Bourgogne-Franche-Comté ».

Les principaux enseignements

Le nombre de naissance en Bourgogne-Franche-Comté tout comme en France ne cesse de diminuer. L'impact est d'autant plus important pour la région, que l'accroissement de sa population est d'abord lié à son solde naturel. En 2011, suite à la crise économique de 2008, l'Observatoire de la famille avait interrogé les parents sur leur désir d'enfant en Franche-Comté. Stabilité économique et affective étaient les prérequis à tout projet d'enfant. En 2023 l'Uraf BFC s'est associée aux travaux de l'Unaf pour lancer une nouvelle enquête et faire des comparatifs avec l'ensemble de la population française. Organisée avec le concours d'Opinion Way, elle sonde les parents d'enfants de moins de 18 ans sur leur projet familial.

Le désir d'enfant reste profond

Parmi les parents interrogés au sein de la population régionale, 2% n'ont jamais rêvé d'en avoir, 33% ont construit leur projet au fil de l'eau. Pour la plupart, la question ne s'est jamais réellement posée. La famille idéale est composée de 2 enfants ou plus : 8 parents sur 10 la conçoivent ainsi. 3 sur 10 l'imaginent même nombreuse avec 3 ou 4 enfants.

Entre désir et réalité

17% des parents n'auront pas le nombre d'enfant qu'ils souhaitent idéalement. Ils n'envisagent pas d'autres grossesses Si les freins à tout projet d'enfant restent multifactoriels, la question économique et la confiance en l'avenir apparaissent aujourd'hui comme des éléments majeurs non pas pour devenir parent mais pour avoir le nombre d'enfant idéal. 57% jugent que le contexte actuel est défavorable pour avoir des enfants. La situation économique marque le pas. 7 sur 10 la caractérisent ainsi.

Quel regard sur les politiques publiques ?

Les politiques familiales mises en place n'apparaissent pas suffisantes. 4 parents sur 10 ne se sont pas sentis soutenus à leur entrée dans la parentalité. Les attentes sont et restent nombreuses. Les mesures qui pourraient inciter les parents à réaliser leur projet d'enfant sont orientées sur la petite enfance avec un congé parental mieux rémunéré et des modes de garde, mais elle ne se limitent pas non plus à cela. Les ménages ont besoin d'un soutien tout au long de la vie de l'enfant que ce soit pour concilier vie familiale et vie professionnelle ou alléger leur budget familial.

Pour en savoir plus : www.uraf-bfc.fr

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



LE SIÈGE SOCIAL

Maison de la famille

12 rue de la famille
25000 Besançon

03.81.80.21.74

udafdoubs@udaf25.fr

NOS ANTENNES

Montbéliard

Bâtiment Parc & Home Renaissance

4 rue André Boulloche

25200 Montbéliard

03.81.90.00.22

Pontarlier

107 rue de Besançon

25300 Pontarlier

03.81.46.62.98

“
Suivez toutes nos actualités
sur notre site internet
et sur nos réseaux sociaux !



Direction départementale de
l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection
des populations



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

